

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix du mois de décembre à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Vertu, sous la présidence de Christophe CHEYSSON, Maire.

Présents : Mme Joëlle DOLLE, MM Christophe CHEYSSON, Edward DESCAMPS, Johan LABOSSE, Claude PARISOT et Maurice TILLIEN

Secrétaire de séance : Edward DESCAMPS

La séance est ouverte à 19h36.

Lecture du dernier procès-verbal : approuvé à l'unanimité

Avant de commencer l'examen des points à l'ordre du jour, M. le Maire demande aux conseillers l'ajout d'un point en lien avec un courrier de M. le Préfet reçu le 7 décembre 2021 en lettre recommandée. Ce courrier demande au Conseil Municipal de Sainte Vertu de se positionner clairement dans le dossier d'amélioration de la qualité de l'eau, de décrire le projet dans lequel il s'engage et de détailler les délais d'exécution.

« Je vous précise que dans l'hypothèse où vous n'engageriez pas les démarches précitées, je me verrai dans l'obligation de faire application d'une ou des sanctions prévues par les arrêtés du 22 août 2014 ».

Il s'agirait du point **3- Délibération pour engagement demandé par M. le Préfet dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau potable de Sainte Vertu.**

Accepté à l'unanimité.

1- Délibération Révision du périmètre de protection du captage Puits des Saumonts : examen devis Bureau d'Etudes

Vu la délibération n°20210201 du 19 février 2021 du Conseil Municipal de Sainte Vertu demandant un élargissement des périmètres de protection du captage Puits des Saumonts destiné à l'alimentation en eau potable et l'ouverture d'une enquête publique ;

Vu la délibération n°2021/AVRIL/010 du 2 avril 2021 du Conseil Municipal d'Aigremont demandant un élargissement des périmètres de protection du captage Puits des Saumonts destiné à l'alimentation en eau potable ;

Vu l'avis de l'Hydrogéologue agréée Mme Virginie JOURNÉ d'août 2021 ;

M. le Maire présente les devis qu'il a fait établir suite au premier rapport de l'Hydrogéologue agréée Mme Virginie JOURNÉ.

Les compléments qu'elle estime nécessaires sont les suivants :

- Inspection caméra de l'ouvrage
- Acquisitions topographiques
- Traçage isotopique et analyses associées
- Campagne de recherche d'une nouvelle ressource

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-ACCEPTÉ le devis n°21.066-AUX-PL du 22 novembre 2021 du bureau d'études Sciences environnement pour un montant de 13 005,00 € HT (15 606,00 € TT),

-CHARGE le Maire de le signer.

2- Délibération Révision du périmètre de protection du captage Puits des Saumonts : demande de subvention

Vu la délibération n°20210201 du 19 février 2021 du Conseil Municipal de Sainte Vertu demandant un élargissement des périmètres de protection du captage Puits des Saumonts destiné à l'alimentation en eau potable ;

Vu la délibération n°2021/AVRIL/010 du 2 avril 2021 du Conseil Municipal d'Aigremont demandant un élargissement des périmètres de protection du captage Puits des Saumonts destiné à l'alimentation en eau potable ;

Vu le plan de financement proposé : Coût global de l'opération : 13 005,00 € HT + 762 € HT

Taux de financement DETR/DSIL : 30%
 Taux de financement AESN : 50% (maximum 80 %)
 Montant maximum du financement : 11 013,60 € HT ;

Considérant qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter les subventions de la Préfecture DETR/DSIL et les subventions de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble des dépenses liées à cette opération de révision de la Déclaration d'Utilité Publique du 17 janvier 1986 afin d'élargir les périmètres de protection du captage Puits des Saumonts.

3- Délibération pour engagement demandé par M. le Préfet dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau potable de Sainte Vertu

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet de l'Yonne du 3 décembre 2021 demandant un engagement ferme et rapide du Conseil Municipal de Sainte Vertu sur un plan d'actions ainsi qu'un calendrier des différentes étapes de sa réalisation sous peine de devoir faire application de une ou plusieurs des sanctions prévues dans l'arrêté du 22 août 2014 ;

Les membres du Conseil Municipal attendent les résultats des études préliminaires menées par la société SPEE, études demandées par l'Agence de l'eau et commandées conjointement par les communes de Sainte Vertu / Aigremont, Lichères Près Aigremont et le SIAEP Annay-Molay. Cette étude doit étudier les différentes hypothèses de travaux à effectuer et quelles interconnexions établir et entre quelles communes. Il apparaît pour l'instant impossible de fixer un calendrier des prochaines étapes. Il faudra attendre que chaque collectivité décide ce qu'elle veut faire et prenne une délibération en conséquence. La prochaine échéance proposée par M. le Maire lors de la réunion en Préfecture du 8 novembre 2021 est au 15 février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge M. le Maire de rédiger un courrier à M. le Préfet en ce sens.

4- Remise en fonctionnement de la cloche de l'église : proposition de la société BODET

Il est envisagé de remettre en service la cloche de l'église. Il faut pour cela électrifier le mécanisme.

M. le Maire est en possession d'un devis de la société BODET CAMPANAIRE, qui s'élève à 3 928,45 € HT (4 714,14 € TTC).

Après discussion, les Conseillers comptent recueillir les avis des habitants de Sainte Vertu, lors de la prochaine réunion publique en début d'année 2022 (la date n'est pas encore fixée), la décision sera prise à la suite de cela.

5- Réparation de la chaussée Rue de la Poterne

M. le Maire présente deux devis qu'il a fait établir afin de réparer la chaussée dont le trottoir risque de s'écrouler Rue de la Poterne.

Après examen des devis, les Conseillers constatent que les travaux prévus par les deux artisans ne sont pas comparables (différentes techniques de travaux, et l'un des artisans referait complètement le mur de soutènement tandis que l'autre non) et qu'il est impossible de se prononcer sur aucun des deux devis.

Ils pensent qu'il faut refaire faire les devis.

La décision est reportée.

6- Installation de plots au droit du 14 Grande Rue

A la demande des propriétaires, le Conseil Municipal examine la possibilité de faire poser des plots au bord du trottoir afin de protéger le mur d'enceinte et le bâtiment, qui ont récemment été de nouveau abimés par un poids lourd.

Des potelets en acier seraient à privilégier, afin de ne pas trop réduire l'espace de circulation des piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorable à cette installation.

Les Conseillers chargent M. le Maire de faire établir des devis et de demander l'avis du Conseil Départemental sur la faisabilité de ce projet.

7- Gestion des agents : projet de mise à jour de la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, à la demande des services de la Préfecture, élabore un projet de mise à jour de cette délibération initialement prise le 27 janvier 2017, pour laquelle il manque une des parties du régime indemnitaire RIFSEEP, en effet ce dernier doit obligatoirement être divisé en deux éléments d'évaluation distincts.

Ce projet sera soumis à l'examen du Comité technique du Centre de Gestion 89.

8- Infos du Maire

La Préfecture dans sa circulaire du 17 novembre 2021 demande à toutes les collectivités d'ouvrir les négociations concernant la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Par e-mail en date du 10 décembre 2021, le Centre de Gestion 89 indique qu' « En concertation avec les services de Préfecture, le CDG89 vous indique que ce sujet a été abordé et initié avec les organisations syndicales, lors de son Comité Technique du 9 décembre 2021, pour le compte des collectivités affiliées de moins de 50 agents afin de leur permettre de respecter le délai du 31/12/2021. »

La Communauté de Communes du Serein informe qu'un guichet unique a été créé **dédié au déploiement de la fibre**, dans le cadre de sa compétence « Aménagement numérique du territoire ». Ce guichet vient en appui aux communes, dans leurs relations avec le Conseil Départemental et YCONIK, notamment concernant les réseaux et l'implantation de poteaux ou l'enfouissement. *Ainsi la CCS nous informe que lorsque les réseaux sont aériens, la fibre est installée sur les poteaux existants, si les poteaux existants ne sont pas à même de supporter les nouvelles charges, YCONIK remplacera le poteau (si poteau ORANGE) ou implantera un nouveau poteau (si poteau ENEDIS). Si le réseau est déjà enfoui, la fibre sera enfouie également.*

M. le Maire indique que les factures d'eau pour les habitants vont arriver avec du retard. Elles sont attendues pour début janvier 2022 dans vos boîtes aux lettres.

Un devis est en cours pour la réfection du chemin rural n°18 + projet de parking à côté du cimetière.

M. le Maire a rencontré les Gendarmes de Noyers, ils rappellent que le dispositif « Participation citoyenne » instauré en décembre 2019 permet une bonne coopération entre les communes et les forces de l'ordre et qu'il ne faut pas hésiter à en faire usage.

M. le Maire souhaite remercier et féliciter toutes les personnes qui ont participé à créer et installer les décorations de Noël. Les Conseillers les remercient chaleureusement également.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis des Conseillers au sujet de l'organisation d'une fête de Noël. Il est décidé qu'il y aura une distribution des cadeaux de Noël plutôt qu'un rassemblement.

Il n'y aura pas de repas des Aînés cette année non plus à cause de la situation sanitaire inquiétante. Des colis gourmands seront cependant offerts aux habitants de 60 ans et plus.

9- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.